

Autoproduire ses semences fourragères



Intervenants :

- Maxime VIAL, Formateur indépendant
- Benjamin HATTERLEY, animateur technique ruminants



Objectif : comment semer, récolter, trier, stocker et multiplier ses semences pour gagner en autonomie et s'assurer de la qualité et de l'adaptation de ses semences au contexte lotois et en Agriculture Biologique.

Présents : 1 animateur, 1 formateur, 3 éleveurs, 1 Parc Naturel Régional des Causses du Quercy et 1 Syndicat mixte de rivière.

L'autoproduction et la multiplication des semences fourragères représentent une démarche stratégique pour les agriculteurs souhaitant garantir la qualité, l'autonomie et la pérennité de leurs cultures. Produire ses propres semences a plusieurs avantages dont :

- La réduction de la dépendance aux fournisseurs externes.
- L'adaptation des semences aux spécificités pédoclimatiques locales.
- La conservation d'une diversité de semence et de variétés.

La réglementation

Quelles sont les règles à respecter pour multiplier des semences ?

Typologie des espèces

Il existe 3 catégories de semences qui dépendent de leurs modalités de multiplication. Selon celles-ci, leurs conditions sont différentes.

- **Liste A :** cette catégorie contient toutes les variétés déposées, c'est-à-dire, toutes celles ayant fait l'objet d'un enregistrement auprès d'un organisme de protection des obtentions végétales. Elles respectent des règles de distinction, d'uniformité et de stabilité, et profitent d'une protection juridique. Leur multiplication est théoriquement interdite. Exception étant faite pour les agriculteurs et dans un cadre strict d'usage personnel. Cela signifie que l'agriculteur peut utiliser les semences autoproduites pour ses propres besoins, dans ses propres champs, mais pas pour les vendre ou les distribuer à d'autres. NB : après 25 ans, la variété passe dans le domaine public et sort donc de la liste A. Dans ce cas, sa multiplication est autorisée, bien que

souvent, les semenciers arrêtent de la commercialiser, ou bien la redéposent dans un autre pays de l'UE.

Par extension, leur commercialisation est également interdite :
« Par commercialisation, on entend ici la vente, la détention en vue de la vente, l'offre de vente et toute cession, toute fourniture ou tout transfert, en vue d'une exploitation commerciale, de semences ou de plants, que ce soit contre rémunération ou non. » (Article 1 du [décret 81-605](#)). - Réseau Semences Paysannes.

Avec le catalogue Européen, « les variétés sont sélectionnées par et pour les techniques de l'agriculture industrielle et non pour les besoins des petits agriculteurs. Les paysans ne peuvent pas inscrire leur "non-variété" au catalogue et ils ne peuvent donc pas commercialiser "à titre onéreux ou gratuit" leurs semences. Même l'échange entre voisin est juridiquement interdit. En interdire l'échange, c'est interdire les semences paysannes. » - Guy Kastler, représentant du Réseau Semences Paysannes, Nature et Progrès et Confédération Paysanne.

- **Liste B** : on retrouve ici les semences : population, synthétique, homogénéisé, les écotypes sauvages et les semences dites « commerciales ». Leur multiplication est autorisée mais leur commercialisation reste réglementée. Elle est autorisée dans le cadre d'un mélange de semences. En pur, c'est la mention « graine » qui devra être spécifiée, plutôt que semence.
- **Liste C** : toutes les autres semences et leurs variétés ne rentrant pas dans ces deux listes, rassemblant les variétés de conservation.

Rechercher une variété : <https://www.geves.fr/catalogue/>

Pour aller plus loin : <https://www.semae.fr/>

La multiplication de légumineuses fourragères d'intérêt

La récolte des semences de légumineuses pour les ressemer sur sa ferme est une pratique particulièrement pertinente dans le Lot, notamment sur la partie causse. La prédisposition de certaines légumineuses à ce milieu permet aux élevages de gagner en autonomie protéique et en qualité de ration. La luzerne et le sainfoin sont deux légumineuses qui méritent tout particulièrement notre attention, afin de favoriser le développement de variétés adaptées aux contraintes de notre terroir. Outre ces légumineuses, nous pouvons citer la minette, le lotier et les trèfles, dont l'intérêt est tout à fait justifié.

Lors de la récolte de ces graines, l'objectif est toujours d'atteindre un compromis optimal, permettant de conserver des rendements satisfaisants, tout en garantissant la qualité des semences. La plupart des légumineuses ont des floraisons très échelonnées, pouvant durer jusqu'à 10 à 12 semaines, rendant inatteignable la récolte complète des graines.

La luzerne

C'est une plante bien adaptée aux zones sèches qui, grâce à sa racine pivotante (système racinaire formé d'une racine principale), exploite aisément les réserves hydriques des horizons profonds. C'est par ailleurs l'espèce la plus productive dans les sols profonds ou fissurés du Causse. Elle s'adapte à la majorité des sols (<6 de pH), tant que ceux-ci ne sont pas asphyxiants. Le principal facteur limitant étant l'hydromorphie (saturation en eau du sol, impactant ce dernier).

La luzerne est parfaitement adaptée pour la constitution des stocks de fourrages riches en protéines et est un excellent complément des rations riches en énergie. Elle apporte fibres, minéraux, oligo-éléments et vitamines.

Caractéristiques :

Nom latin : Medicago sativa L. subsp. Sativa

Milieux : riches en calcium (pH $\geq$ 5.8)

Reproduction : hermaphrodite entomogame / barochore

PMG : variable de 1.5-3 g/1000 graines (μ = 2.2 g)

Profondeur de semis : 0.5 à 1.5 cm

Floraison : échelonnée de juin à septembre

Maturation graines : 50-60 jours après floraison

Concernant **les rendements** en graines, ils augmentent avec l'âge de la luzernière, pour un maximum pouvant atteindre 1-1.2 tonnes/ha. La culture en porte graine (pour récupérer les graines) de la luzerne s'allie parfaitement sur une ferme d'élevage, qui pourra valoriser le fourrage produit les 2-3 premières années avant sa valorisation par la moisson des graines.

Même dans le cadre d'une production de graines, la première coupe est primordiale afin de revigorer la culture et pourra être faite aux alentours de mi-mai.

Dans un objectif de production fourragère les premières années, on peut compter un **dosage** à l'ha de **20-25 Kg** de semence. Cette dose pourra être revue à la hausse dans le cas de semence de ferme. Dans ce cas, son taux de germination peut être plus bas qu'une semence commerciale et pour y palier, on pourra monter jusqu'à 30-40Kg/ha.

Un **semis de printemps ou de fin d'été** peut convenir, pour un espacement de 12cm.

Dans un objectif strict de production de graines, un **dosage** de **8 à 10Kg/ha** suffit. Un **semis de printemps** s'y prête mieux, pour un espacement de 35 à 60cm.

Modalités de récolte

- **Moisson directe** : pratique classique de récolte des graines. Pour la luzerne, plutôt en climat séchant ou avec une végétation peu dense. Période : fin juillet à ½ septembre. Récolter à un stade de maturité élevé fruits bruns/noirs, graines à consistance pâteuse ferme, la paille se brise à la main)
Attention, le plus souvent, la plante est encore verte à ce stade. Moisson en début d'après-midi (chaud), coupe haute (limite le bourrage).

- **Moisson indirecte** : le couvert est fauché, séché, puis récolté à la moissonneuse. Ce mode de récolte est le plus optimal et peut assurer jusqu'à 30% de rendement en plus par rapport à une moisson directe. Période : août, avant maturité complète (80 % de fruits bruns, graines pâteuses).
La fauche doit se faire le soir ou le matin, afin d'éviter de faire tomber les graines. Couper haut facilite le séchage ainsi que la reprise par la batteuse. Une barre de coupe à doigts à section reste idéale. Sinon, bien aiguiser les couteaux pour fluidifier la coupe des tiges.
Séchage 2 à 5 jours en andains aérés. Adapter la largeur des andains à la largeur de travail de la batteuse. Reprise à la batteuse.

Le sainfoin

Le sainfoin est une légumineuse cultivée comme plante fourragère, très reconnaissable par ses fleurs roses groupées en grappes allongées. Elle s'adapte parfaitement aux sols superficiels, calcaires et caillouteux, ainsi qu'aux hivers rudes et aux étés secs du Lot.

Comme la luzerne, il est économe en engrais azotés. C'est un fourrage appétent, non météorisant, et de qualité : riche en énergie et en protéines. Au stade début floraison, les valeurs UF (unité fourragère) et PDI (protéines digestibles dans l'intestin) sont de l'ordre de 0,8 UF/kg MS et 90 g PDI/kg MS.

Caractéristiques :

Nom latin : *Onobrychis viciifolia* Scop. subsp. *Viciifolia*

Milieux : pelouses basophiles (pH $\geq$ 7.5)

Reproduction : Hermaphrodite entomogame / Epizoochore

PMG : variable de 13-23 g/ 1000 graines (μ = 17 g)

Profondeur de semis : 2 cm

Floraison : échelonnée de mai à août

Maturation graines : Pour le sainfoin, il n'y aura production de graine qu'à partir de la seconde année. Une vernalisation est nécessaire pour la floraison.

Deux types sont à différencier :

- **Le sainfoin double** : remontant et de pérennité courte (2-3 ans). Pour du porte graine, une fauche de nettoyage est à prévoir fin avril/début mai, principalement pour regrouper les floraisons.
- **Le sainfoin simple** : non remontant (un seul cycle de floraison par an). Pérennité plus longue (3-5 ans). Une seule fauche possible à bon rendement. Bien adapté au pâturage. Pour du porte graine, on ne le fauchera pas au printemps, pour avoir comme première utilisation, la moisson.

Sur de la semence en cosse :

Pour une culture mixte fourrager / porte graine, on prévoit le semis au printemps/fin d'été (120 - 150 kg/ha). Ecartement 12 cm. Pré-coupe sur sainfoin remontant (type double).

Pour une culture en porte graine, la dose de semis sera de 80 Kg/ha au printemps. Ecartement de 35-60 cm.

- **Moisson directe** : période : mi-juillet à mi-août. Récolter à un stade de maturité élevé (70% des fruits sont bruns, graines à consistance pâteuse ferme, les gousses résonnent). Attention, le plus souvent, la plante est encore verte à ce stade. Moisson en début d'après-midi (chaud), coupe haute (limite le bourrage).
- **Moisson indirecte** : période : juillet. Fauche à plat avant maturité complète (50- 60 % de fruits bruns, graines pâteuses). Coupe haute (reprise facilité). Séchage 2 à 5 jours en andains aérés. Adapter la largeur des andains à la largeur de travail de la batteuse. Reprise à la batteuse.

Séchage et tri

Que ce soit pour la luzerne ou le sainfoin, indifféremment du mode de récolte, vider régulièrement la trémie afin d'éviter que les graines ne chauffent. Les disposer espacées sur une bâche, une moustiquaire, une remorque ou en caisse à double fond, abritée du soleil et de l'humidité afin de les pré-sécher. Les semences doivent être maintenues à une température inférieure à 35°C (perte d'aptitude germinative). Epaisseur maximum sans ventilation à 8-10 cm. Objectif : humidité des semences 12%.

Un pré-nettoyage est recommandé après la moisson, à l'aide d'un trieur cyclone pour éliminer les débris de gousses, de pailles et les graines vertes. Tri plus approfondi des semences à l'aide d'un nettoyeur séparateur ou d'un trieur alvéolaire (type Marot).



Rédaction amendée par les apports de Maxime Vial



Initiée par :



Financée par :



Organisée par :



PLUS D'INFOS SUR [HTTPS://TERREAUBIO-OCCITANIE.FR](https://terreaubio-occitanie.fr)